

REVENDICATIONS

1. Elément d'armature (12) pour paroi moulée comportant une cage d'armatures (18) qui présente une hauteur définissant une direction longitudinale (A), une largeur (l) et une épaisseur (e), la cage d'armatures (18) ayant une première partie d'extrémité (18a) et une seconde partie d'extrémité (18b) considérée selon sa largeur comme opposée à la première partie d'extrémité, les première et seconde parties d'extrémité (18a, 18b) s'étendant selon la direction longitudinale (A) de la cage d'armatures, l'élément d'armatures comportant en outre au moins un porte-joint (30) muni d'une partie de montage (32) pour recevoir au moins un joint d'étanchéité (14), qui est longiligne, le porte-joint (30) étant fixé à la première partie d'extrémité (18a) de la cage d'armatures (18) et s'étendant selon la direction longitudinale (A) de ladite cage d'armatures, le porte-joint ayant deux ailes (30a, 30b) s'étendant selon la direction longitudinale (A) et un fond (34) de façon à définir un logement (36) pour recevoir le joint d'étanchéité (14) dont au moins une première partie (14a) est entourée d'un matériau sacrificiel (16).
2. Elément d'armature selon la revendication 1, dans lequel le porte-joint (30) est un profilé longitudinal (31).
3. Elément d'armature selon la revendication 2, dans lequel le profilé longitudinal (31) a une section en « U ».
4. Elément d'armature selon la revendication 2 ou 3, dans lequel le profilé longitudinal est constitué de deux éléments longitudinaux (30a, 30b) en « L ».
5. Elément d'armature selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la partie de montage (32) comporte une fente longitudinale (40) ménagée dans le fond (34) pour recevoir le joint d'étanchéité (14).

6. Elément d'armature selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant en outre des organes de renforts (42, 44) reliant au moins une des ailes à la cage d'armatures (18).
- 5 7. Elément d'armature selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la cage d'armatures (18), considérée dans un plan perpendiculaire à la direction longitudinale (A), comporte deux portions d'armature (19, 21) adjacentes munies chacune d'au moins deux armatures parallèles (23, 25), le porte-joint étant fixé à chacune des deux
10 parties d'armature adjacentes.
8. Dispositif d'armatures (10) comportant un élément d'armatures (12) selon l'une quelconque des revendications précédentes, ainsi qu'au moins un joint d'étanchéité (14) et un matériau sacrificiel (16) dans le logement
15 (36), le joint d'étanchéité étant monté au porte-joint tout en étant au moins en partie bordé par le matériau sacrificiel.
9. Dispositif d'armatures selon la revendication 8, dans lequel le joint d'étanchéité présente en outre une deuxième partie (14b), les première et
20 deuxième parties (14a, 14b) étant disposées de part et d'autre du fond (34) lorsque le joint d'étanchéité (14) est monté au porte-joint (30), de sorte que le joint d'étanchéité s'étend transversalement par rapport au fond, la première partie étant située dans le logement et flanquée par le matériau sacrificiel.
25
10. Dispositif d'armatures selon la revendication 8 ou 9, dans lequel le matériau sacrificiel (16) comprend du polystyrène.
11. Outil racleur (100) pour évacuer le matériau sacrificiel (16) disposé
30 dans un logement (36) d'un dispositif d'armatures (10) selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, l'outil racleur comportant deux dents (104, 106) parallèles et distantes l'une de l'autre de façon à définir un passage (109) pour le joint d'étanchéité (14), la largeur (g) de l'outil racleur étant sensiblement égale à la distance entre les ailes (30a, 30b) du
35 porte-joint (30).

12. Procédé de réalisation (30a, 30b) d'une paroi moulée dans un sol (S) dans laquelle on fore une première tranchée verticale (T1) dans le sol (S), on place dans la première tranchée (T1) un premier dispositif d'armatures (10) selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, on coule du béton
- 5 dans la première tranchée puis, après durcissement du béton, on fore une deuxième tranchée verticale (T2) dans le sol (S), juxtaposée à la première tranchée verticale (T1) du côté du porte-joint (30), on évacue le matériau sacrificiel hors du logement à l'aide de l'outil racleur de la revendication 11, de façon que la première partie (14a) du joint
- 10 d'étanchéité (14) s'étende dans la seconde tranchée, puis on met du béton dans la seconde tranchée (T2).